



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**ARRÊTÉ R 28/2021 FIXANT LA DATE LIMITE DE REMISE
DES CIRCULAIRES ET DES BULLETINS DE VOTE PAR LES CANDIDATS TÊTE DE LISTES
ELECTIONS REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

La Préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral;

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux et abrogeant le décret n°2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire;

Arrête

ARTICLE 1 : les circulaires et bulletins de vote doivent être remis à la commission de propagande

au plus tard : pour le 1^{er} tour : jeudi 27 mai à 12 h 00
pour le 2nd tour : mercredi 23 juin 2021 à 12h00.

Lieu de livraison : site éphémère de Koba, boulevard André Boulloche, 69800 Saint-Priest (centre commercial Porte des Alpes, ancien magasin Ikea).

Horaires de livraison :

1^{er} tour : - du 10 mai au 26 mai 2021 : tous les jours, du lundi au vendredi : 7h00 à 19h00
- jeudi 27 mai : 6 h à 12 h

samedi et dimanche uniquement sur rendez- vous

2nd tour : du lundi 21 juin au mercredi 23 juin sans interruption de 7h00 au mercredi -12h00-

ARTICLE 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Fait à Saint-Etienne, le **18 MAI 2021**

pour la préfète
et par délégation
le secrétaire général


Thomas MICHAUD